

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***20149564***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

08 DEC. 2020

Le Greffier
GreffierN° d'entreprise : **0451 573 503**

Nom

(en entier) : **BRICOFER**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **RUE DE ZONE 23 - 6032 MONT SUR MARCHIENNE****Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION**

Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale du 27 août 2020 :

4.L'assemblée générale prend acte de la démission de la société CBPII (N°BCE-0869.734.860) et de Messieurs Philippe GROSJEAN et Guillaume GROSJEAN de leurs fonctions d'administrateurs au sein de la société. Elle décide de ne pas pourvoir à leur remplacement.

L'organe d'administration se réunit à l'instant et décide de nommer aux fonctions d'administrateur délégué, en lieu et place de Monsieur Philippe GROSJEAN, démissionnaire :

La société anonyme ACIERS GROSJEAN (N°BCE -0437.574.423). Son représentant permanent sera Monsieur Philippe GROSJEAN, qui accepte.

A dater de ce jour, et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2024, la nouvelle composition de l'organe d'administration sera la suivante :

-La SA ACIERS GROSJEAN (N°BCE-0437.574.423), administrateur délégué. Représentée par M. Philippe Grosjean

-Monsieur Maxime GROSJEAN, administrateur

-Madame Aurore GROSJEAN, administrateur

Philippe GROSJEAN

Représentant la société ACIERS GROSJEAN, administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/12/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).